
COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 57^e SEANCE

Président : M. BURKE (Irlande)

SOMMAIRE

POINT 77 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

- b) MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION POUR LES ANNEES 90 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES (suite)
- d) COOPERATION ECONOMIQUE ET TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT (suite)
- e) ENVIRONNEMENT (suite)
- f) DESERTIFICATION ET SECHERESSE (suite)

POINT 80 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPERATION INTERNATIONALE EN VUE D'ELIMINER LA PAUVRETE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT (suite)

POINT 87 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPERATION INTERNATIONALE POUR L'ETUDE DES EFFETS DE LA CATASTROPHE DE TCHERNOBYL ET UNE ACTION VISANT A LES ATTENUER ET LES LIMITER (suite)

QUESTIONS DIVERSES

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/46/SR.57
12 décembre 1991

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 15.

POINT 77 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

b) MISE EN CEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION POUR LES ANNEES 90 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES (suite)

Projets de résolution A/C.2/46/L.68 et A/C.2/46/L.104

1. M. ZIARAN (République islamique d'Iran), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.2/46/L.104, dont le texte est fondé sur les consultations officielles tenues sur le projet de résolution A/C.2/46/L.68 et recommande qu'il soit adopté sans vote.

2. Le PRESIDENT souligne que les incidences financières du projet de résolution A/C.2/46/L.68 (document A/C.2/46/L.97) ne s'appliquent pas au projet de résolution A/C.2/46/L.104.

3. Le projet de résolution A/C.2/46/L.104 est adopté et le projet de résolution A/C.2/46/L.68 est retiré par ses auteurs.

4. Le PRESIDENT dit que la Commission a achevé l'examen du point 77 b) de l'ordre du jour.

d) COOPERATION ECONOMIQUE ET TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT (suite)

Projet de résolution A/C.2/46/L.18

5. M. BARAC (Roumanie), Vice-Président, dit que, lors des consultations officielles tenues sur le projet de résolution A/C.2/46/L.18, il a été décidé de supprimer le paragraphe 2; il recommande que le projet ainsi modifié soit adopté sans être mis aux voix.

6. Le projet de résolution A/C.2/46/L.18, tel qu'il a été révisé oralement, est adopté.

7. Le PRESIDENT propose à la Commission de recommander à l'Assemblée générale de prendre acte de la note du Secrétaire général sur la coopération économique et technique entre pays en développement (A/46/478) et de sa note sur le renforcement et l'amélioration des opérations intergouvernementales de programmation de la coopération technique entre pays en développement (A/46/570).

8. Il en est ainsi décidé.

9. Le PRESIDENT dit que la Commission a achevé l'examen du point 77 d) de l'ordre du jour.

e) ENVIRONNEMENT (suite)

Projets de décision A/C.2/46/L.89 et A/C.2/46/L.111

10. M. BARAC (Roumanie), Vice-Président, présente le projet de décision A/C.2/46/L.111, dont le texte est fondé sur les consultations officielles tenues sur le projet de décision A/C.2/46/L.89, et recommande qu'il soit adopté sans être mis aux voix. Il annonce que le Royaume-Uni et le Canada se sont portés coauteurs du projet de décision A/C.2/46/L.89.

11. Le PRESIDENT dit que le Secrétaire a appelé son attention sur une anomalie technique concernant le projet (décision A/C.2/46/L.111; il faudrait en effet supprimer le mot "seconde" à la quatrième ligne du paragraphe b) et à la dernière ligne du paragraphe c), étant donné que le Conseil économique et social ne tient plus maintenant qu'une seule session.

12. Le projet de décision A/C.2/46/L.111, tel qu'il a été révisé oralement, est adopté et le projet de décision A/C.2/46/L.89 est retiré par ses auteurs.

f) DESERTIFICATION ET SECHERESSE (suite)

Projets de résolution A/C.2/46/L.81 et A/C.2/46/L.109

13. M. BARAC (Roumanie), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.2/46/L.109, dont le texte est fondé sur les consultations officielles tenues sur le projet de résolution A/C.2/46/L.81 et recommande son adoption sans qu'il soit procédé à un vote.

14. Le projet de résolution A/C.2/46/L.109 est adopté et le projet de résolution A/C.2/46/L.81 est retiré par ses auteurs.

15. Le PRESIDENT propose à la Commission de recommander à l'Assemblée générale de prendre acte du rapport du Secrétaire général sur la situation des pays agressés par la désertification et la sécheresse en Afrique publié sous la cote A/46/268/Corr.1-E/1991/107/Corr.1.

16. Il en est ainsi décidé.

17. Le PRESIDENT dit que la Commission a achevé l'examen du point 77 f) de l'ordre du jour.

POINT 80 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPERATION INTERNATIONALE EN VUE D'ELIMINER LA PAUVRETE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT (suite)

Projets de résolution A/C.2/46/L.40 et A/C.2/46/L.106

18. M. ZIARAN (République islamique d'Iran), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.2/46/L.106, dont le texte est fondé sur les consultations officielles tenues sur le projet de résolution A/C.2/46/L.40; il

(M. Ziaran, République islamique d'Iran)

dit qu'un consensus s'est dégagé à ce sujet et recommande l'adoption du projet sans qu'il soit procédé à un vote.

19. Le projet de résolution A/C.2/46/L.106 est adopté.

20. M. HUSLID (Norvège) rappelle que, lors du débat général de la Commission, sa délégation, parlant au nom des pays nordiques, avait exprimé sa préoccupation devant le fait que les nombreuses résolutions adoptées chaque année par la Commission avaient rarement l'impact souhaité sur les politiques des Etats Membres et des organismes internationaux; cela s'expliquait principalement par la nature des résolutions elles-mêmes. Par exemple, la résolution adoptée l'année précédente sur la pauvreté dans les pays en développement n'était pas à la mesure de l'importance du problème. L'intervenant constate toutefois avec satisfaction que le texte adopté à la session en cours est beaucoup plus concret et mieux conçu à tous égards; le projet souligne notamment l'importance des mesures internes en vue de la mobilisation de ressources et des mesures de soutien que doit prendre la communauté internationale, rappelant les objectifs fixés en matière d'aide au développement et l'application des programmes de coopération technique.

21. Le projet de résolution A/C.2/46/L.40 est retiré par ses auteurs.

22. Le PRESIDENT dit que la Commission a achevé l'examen du point 80 de l'ordre du jour.

POINT 87 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPERATION INTERNATIONALE POUR L'ETUDE DES EFFETS DE LA CATASTROPHE DE TCHERNOBYL ET UNE ACTION VISANT A LES ATTENUER ET LES LIMITER (suite)

Projet de résolution A/C.2/46/L.30/Rev.1

23. M. BARAC (Roumanie), Vice-Président, faisant rapport sur les résultats des consultations officieuses tenues sur le projet de résolution A/C.2/46/L.30/Rev.1, dit que le texte a été accepté sans amendement et recommande qu'il soit adopté sans être mis aux voix.

24. Le PRESIDENT, parlant en qualité de représentant de l'Irlande, dit que son pays doit être ajouté à la liste des coauteurs du projet de résolution; parlant ensuite dans l'exercice de ses fonctions présidentielles, il annonce que d'autres pays se sont portés coauteurs : le Brésil, Chypre, le Liechtenstein, le Portugal, le Viet Nam et le Zimbabwe. Il ajoute que les incidences financières du projet figurent dans le document A/C.2/46/L.60 et propose à la Commission d'adopter le projet de résolution A/C.2/46/L.30/Rev.1.

25. M. FREUDENSCHUSS-REICHL (Autriche) et M. MORET (Cuba) annoncent que leurs pays se portent également coauteurs du projet de résolution.

26. Le projet de résolution A/C.2/46/L.30/Rev.1 est adopté.

27. M. KOULYK (Ukraine), au nom des coauteurs, exprime sa gratitude aux membres de la Commission pour avoir adopté le projet de résolution par consensus. Le projet permettra de relancer les efforts déployés tant par l'ONU et la communauté internationale pour atténuer les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, et renforcer la coordination dans ce domaine. Les incidences financières du projet de résolution seront examinées conformément aux procédures budgétaires de l'Assemblée générale, en vue d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles.

28. Le PRESIDENT dit que la Commission a achevé l'examen du point 87 de l'ordre du jour.

QUESTIONS DIVERSES

29. Le PRESIDENT annonce que le Zimbabwe souhaite s'associer aux coauteurs du projet de résolution A/C.2/46/L.57, intitulé "Mesures spécifiques se rapportant aux besoins et aux problèmes particuliers des pays en développement sans littoral" et que Djibouti se retire de la liste des auteurs du projet de résolution A/C.2/46/L.47, intitulé "Célébration de la Journée mondiale de l'alimentation".

ORGANISATION DES TRAVAUX

30. Le PRESIDENT dit que les consultations officieuses sont pratiquement terminées; il remercie les deux vice-présidents qui, avec l'appui et la coopération des membres, les ont menées avec succès. Il ne reste que quelques projets de résolution sur lesquels il serait peut-être souhaitable de poursuivre des contacts officieux en vue de parvenir à un compromis ou à un consensus. Le Président, pour sa part, demeure à la disposition des membres s'ils estiment qu'il peut favoriser ces échanges.

La séance est levée à 10 h 55.